



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1373

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Quartier de la Part-Dieu - Atelier inter-formations urbanisme, design, sciences de l'ingénieur, architecture - Attribution d'une subvention à ADERGES pour la participation aux frais pédagogiques**

service : **Délégation générale au développement urbain**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1373**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Quartier de la Part-Dieu - Atelier inter-formations urbanisme, design, sciences de l'ingénieur, architecture - Attribution d'une subvention à ADERGES pour la participation aux frais pédagogiques**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association pour le développement de la recherche géographique, économique et sociale (Aderges) a pour vocation de proposer à des étudiants en fin de cycle d'études des stages-ateliers pluridisciplinaires d'initiation à la coopération interprofessionnelle avec une mise en situation en milieu professionnel réel grâce à la collaboration avec une collectivité territoriale d'accueil, proposant un sujet d'étude.

L'Aderges rassemble des étudiants issus de 5 universités ou écoles :

- le master "villes, habitat, politiques d'aménagement" de l'université Toulouse le Mirail,
- l'école des beaux arts de Toulouse, option design,
- l'institut national des sciences appliquées (INSA), module "urbanisme, aménagement et développement durable",
- l'école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE),
- l'école d'architecture de Lyon.

La Communauté urbaine de Lyon a souhaité proposer aux étudiants et à l'association Aderges, comme site de travail pour la promotion 2009-2010, le quartier de la Part-Dieu. En effet, la Communauté urbaine de Lyon lance un nouveau grand projet pour l'agglomération : "Part-Dieu 2020". En parallèle du travail réalisé par le groupement AUC, il est souhaité une approche complémentaire par de jeunes professionnels afin d'élargir les réflexions concernant le devenir de ce quartier. Toutes les propositions formulées par les étudiants seront restituées au Grand Lyon sous forme d'un livret largement illustré, remis en plusieurs exemplaires.

La mise en œuvre de cet atelier rassemblant dans un lieu unique pendant 5 jours environ 50 étudiants venant de Lyon et de Toulouse entraîne des frais pédagogiques : hébergement et déplacements des étudiants toulousains et des animateurs et responsables pédagogiques, frais de restauration, organisation et animation scientifique, réalisation d'un livret de restitution des travaux. Il est proposé que l'ensemble des 5 écoles et universités participe aux frais pédagogiques, ainsi que la Communauté urbaine de Lyon, structure accueillante.

La répartition des frais pédagogiques proposée est la suivante :

- ENTPE :	1 500 €
- INSA :	1 500 €
- école nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) :	1 500 €
- université Toulouse le Mirail :	1 500 €
- école des beaux arts :	1 500 €
- Communauté urbaine de Lyon :	10 000 €

Cette somme sera versée à la signature de la convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association pour le développement de la recherche géographique, économique et sociale (Aderges) pour la participation aux frais pédagogiques d'un atelier inter-formations pour penser le devenir du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3° se déroulant du 15 au 19 mars 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Aderges définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0978.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.